

Aide-mémoire pour la préparation de la défense passive dans les établissements désignés pour assurer eux-mêmes leur protection contre les attaques aériennes.

Numéro d'inventaire : 1978.03672

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Min. de la Défense nationale et de la Guerre. Direction de la Défense passive

Imprimeur : Imprimerie nationale

Date de création : 1939

Description : Couverture papier fort beige.

Mesures : hauteur : 296 mm ; largeur : 233 mm

Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 29

802
DEI Ar

FIGHE D'INSCRIPTION

pour une classe de sixième
d'un Lycée, Collège classique ou moderne, d'un établissement
d'enseignement technique, ou d'un cours complémentaire

NOM et PRENOMS :
(le nom en majuscules d'imprimerie)

Date de naissance :

Adresse de la famille :

Ecole fréquentée cette année :

Nom et adresse exacte de l'école (avec l'arrondissement à Paris et
la commune en banlieue) :

Cours suivi :
(classe de 7^e - cours moyen - cours supérieur, etc.).

Liste, par ordre de préférence, des établissements où la famille
souhaite faire entrer l'enfant :
(pour chacun mettre la dénomination exacte (1)).

L'enfant sera-t-il : interne - 1/2 pensionnaire - externe - (2)

Date :

Signature des parents :

(1) Lycée de garçons, de jeunes filles de
Collège classique moderne ou technique de
Cours Complémentaire de
S'il y a plusieurs établissements de même nature dans la
localité indiquer l'adresse exacte.

(2) Rayer la mention inutile.



I

RÉPERTOIRE DES RÉFÉRENCES OFFICIELLES

INTÉRESSANT LES ÉTABLISSEMENTS

DÉSIGNÉS POUR ASSURER EUX-MÊMES LEUR PROTECTION

I. Lois, Décrets, Arrêtés et Circulaires ministérielles concernant la Défense passive (1).

Loi du 11 juillet 1938. Organisation de la Nation pour le temps de guerre (*J. O.* des 13 et 14 juillet 1938).

Décret du 29 juillet 1938. Organisation de la Défense passive (*J. O.* du 30 juillet 1938).

Décret du 24 septembre 1938. Application à l'Algérie de la loi du 11 juillet 1938 (*J. O.* du 28 septembre).

Décret-loi du 12 novembre 1938 relatif au financement des dépenses de la Défense passive (*J. O.* des 14 et 15 novembre 1938).

Décret du 28 novembre 1938. Règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 juillet 1938 (*J. O.* des 28 et 29 novembre 1938).

Décret du 31 décembre 1938. Extension à l'Algérie du décret-loi du 12 novembre 1938 (*J. O.* du 5 janvier 1939).

Décrets (3) du 5 janvier 1939. Recensements. Bureaux spécialisés des Préfectures. Engagements (*J. O.* du 7 janvier).

Circulaire du 13 janvier 1939 relative aux cessions d'appareils de protection contre les gaz de combat à différentes collectivités publiques et privées (*J. O.* des 16 et 17 janvier 1939).

Circulaire du 11 janvier 1939 relative à l'application du décret-loi du 12 novembre 1938. Organisation du service de défense et de secours contre l'incendie (*J. O.* du 22 janvier 1939).

Décret du 30 janvier 1939. Organisation générale du service de la Défense passive sur le territoire national et arrêté du même jour (*J. O.* du 1^{er} février 1939).

Décret du 24 février 1939 portant règlement d'administration publique sur les règles à adopter pour diminuer, en cas d'attaques aériennes, la vulnérabilité des édifices et pour assurer la protection de la population civile contre les bombardements (*J. O.* du 28 février 1939).

Décret et arrêté relatifs au Comité scientifique des combustibles liquides, carburants et lubrifiants (*J. O.* du 4 mars 1939).

Arrêté du 7 mars 1939 relatif à la Défense passive des Établissements pétroliers (*J. O.* du 8 mars 1939).

Décret du 13 mars 1939 portant règlement d'administration publique sur la participation financière de l'État aux dépenses de Défense passive, incombant aux Établissements privés et aux entreprises présentant un caractère d'intérêt national ou public (*J. O.* du 17 mars 1939).

Décret du 2 avril 1939 pour l'application à l'Algérie du règlement d'administration publique du 24 février 1939.

Décret du 20 mars 1939, relatif à la distribution des masques à gaz.

(1) L'éditeur Charles Lavauzelle a publié un fascicule donnant tous les textes officiels depuis la loi du 11 juillet 1938 jusqu'au 31 mars 1939.

Décret du 23 mars 1939, relatif aux facilités d'expropriation pour travaux de Défense passive en Algérie (*J. O.* du 28 mars).

Décret du 27 mars 1939, relatif à la protection des pétroles et essences (*J. O.* du 28 mars).

Décret du 31 mars 1939 pour l'application à l'Algérie du règlement d'administration publique du 24 février 1939 (*J. O.* du 2 avril)

Décret du 1^{er} avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction des dépôts d'hydro-carbures (*J. O.* du 2 avril).

Décret pour la protection latérale des dépôts d'hydro-carbures (*J. O.* du 2 avril).

Arrêté du 30 mars 1939 créant des insignes pour le personnel de défense passive.

Arrêté du 3 avril 1939. Composition et organisation de la Section technique de la Défense passive.

II. Instructions officielles relatives à la Défense passive (1).

Instruction pratique sur la Défense passive contre les attaques aériennes (1939) [2].

Annexes à cette Instruction :

- N° 1. — Rôle et attributions du Commandement aux divers échelons.
- N° 2. — Guet, alerte, extinction des lumières (en refonte).
- N° 3. — Protection individuelle contre les gaz (anciennes annexes 2 et 3 fusionnées).
- N° 4. — En réédition, avec compléments.
- N° 5. — Remplacée par *Instruction provisoire sur la lutte contre les incendies* (v. plus bas).
- N° 6. — Remplacée par *Notice du 31 mars 1938 sur les Services sanitaires* (v. plus bas).
- N° 7. — Dispersion.

Notice relative à la construction d'abris contre les bombardements aériens (Imprimerie Nationale, 1933).

Notice technique relative à la vérification et à l'entretien des installations de protection contre les gaz à l'intérieur des abris (septembre 1936).

Notice du 31 mars 1938 concernant l'organisation et le fonctionnement des services sanitaires en matière de défense passive. (Annule et remplace l'Annexe n° 6 à l'Instruction pratique sur la défense passive du 25 novembre 1931, ci-dessus citée.) [Imprimerie Nationale].

Notice technique sommaire concernant les masques délivrés à la population civile (3 décembre 1938). [Imprimerie Nationale.]

Notice provisoire relative à la mise à l'abri de la population maintenue dans les localités classées de 1^{re} urgence (24 décembre 1938). [Imprimerie Nationale.]

Notice sur les mesures à appliquer en cas de surprise par les gaz (18 janvier 1939). [Imprimerie Nationale.]

Instruction provisoire sur la lutte contre les incendies provoqués par les bombardements aériens. (Annule et remplace l'Annexe n° 5 à l'Instruction pratique du 3 novembre 1931 citée plus haut.) [Librairie Lavauzelle, 124, boulevard Saint-Germain, Paris.]

Notice *confidentielle* sur le camouflage de nuit des installations industrielles (distribuée par les Préfets aux ayants droit).

(1) Les Préfets ont reçu toutes ces Notices et Instructions, avec la mission de les diffuser.

(2) Se reporter, en attendant sa publication, à l'Instruction du 25 novembre 1931.